



Usages scolaires des outils d'intelligence artificielle à l'ESII

Communication au corps enseignant (août 2025)

Introduction

Il y a une trentaine d'années, la naissance du Web ouvrait la promesse d'un accès universel et inédit aux connaissances tout en transformant profondément les pratiques sociales et professionnelles, le rapport à l'information, ainsi que la production, la diffusion, la réception et la validation des savoirs. Depuis lors, de manière progressive, la numérisation des documents a renforcé et transformé leur accessibilité et leur partage, le développement des moteurs de recherche a impacté les manières de s'orienter dans les savoirs, le recours à des liens hypertextes a transformé le rapport à la page et au document, changeant nos manières de lire, d'écrire et de réfléchir. Les transformations permises par ces processus d'automatisation ont progressivement été intégrées par notre société et nos institutions, au rang desquelles, l'école. La mise à disposition instantanée au grand public d'applications utilisant l'IA générative (IA) dès novembre 2022 s'inscrit dans ce continuum d'innovations numériques, tout en présentant des défis inédits à l'institution scolaire à différents niveaux :

- Au niveau de l'impact de l'IA dans la redéfinition potentielle de notions et de pratiques culturelles très importantes, comme celles de la figure de l'auteur et du [plagiat](#), du rapport au texte que l'on écrit ou au document que l'on consulte et, de manière plus générale, du rapport aux savoirs et à leur représentation.
- Au niveau de la façon dont l'IA transforme et va continuer à transformer de nombreux aspects du métier d'élève, soulevant des questions fondamentales comme celle de son autonomie, de sa créativité, de sa productivité, de ses compétences de lecteur ou de lectrice, de ses compétences scripturaires et de synthèse, de ses capacités informationnelles et de ses modalités d'appropriation des savoirs.
- Au niveau du [métier des enseignantes et des enseignants](#), qui sont de plus en plus amenés à tenir compte des impacts de l'IA dans la conception et l'organisation de leur enseignement, dans leurs méthodes d'évaluation (notamment au niveau des consignes liées aux travaux réalisés à domicile) et dans les processus de remédiation qu'ils et elles proposent à leurs élèves, apprentis et apprenties.

Le propos de ce document est d'accompagner la diffusion de la communication ci-jointe aux élèves, apprentis et apprenties au sujet de l'IA et de relever certains aspects

les plus marquants de l'émergence de la technologie de l'IA. Il ne présente pas des exemples de pratiques de l'IA, il propose un ensemble de recommandations permettant d'encadrer l'utilisation et l'expérimentation de l'IA dans le cadre scolaire. Ce document, avec celui destiné aux élèves, apprenties et apprentis, a ainsi pour but d'établir sans *a priori* par rapport à l'IA un premier cadre de postures et de pratiques, de manière à anticiper les conséquences disruptives d'une technologie, dont les domaines d'application sont en constante évolution.

Caractéristiques de l'IA générative

La communication aux élèves précise certains aspects du fonctionnement de l'IA, de manière à les alerter sur les spécificités d'un document (textes, images, etc.) produit par son entremise :

L'IA ne fonctionne pas comme un moteur de recherche listant des contenus publiés sur Internet.

L'IA anticipe statistiquement le prochain mot d'un texte en fonction des précédents, en utilisant un modèle, qui est une sorte de formule mathématique. Ce modèle est obtenu en réglant des milliards de paramètres pendant une phase d'entraînement de l'IA. Cet entraînement se fait avec un nombre gigantesque de données (textes, images, photos, vidéos, sons) issues de sources variées, qui ne sont pas forcément fiables. Il est difficile de savoir exactement sur la base de quelles données fonctionne l'IA et si ces données sont de bonne ou de mauvaise qualité. On ne connaît pas toujours les corrections appliquées au modèle par les concepteurs de l'IA. Les réponses peuvent donc refléter des biais, c'est-à-dire des tendances ou des préjugés de différentes natures.

Par ailleurs, les entreprises qui proposent les IA en ligne stockent vos informations, y compris les données personnelles et confidentielles que vous ne souhaiteriez pas nécessairement partager. Ces données peuvent être utilisées sans que vous en ayez conscience, dans d'autres contextes qui ne sont pas maîtrisables.

Le traitement de toutes ces données requiert de grandes quantités d'énergie. C'est pourquoi une bonne compréhension de l'IA et son utilisation responsable permettent de limiter l'empreinte écologique de ces technologies.

L'établissement de cette liste de caractéristiques permet de mettre en valeur le fait que, pour être puissante et ouvrir à des possibilités tout à fait remarquables dans de nombreux champs de savoir, l'IA est également limitée par sa nature même. Dès lors, ses usages doivent s'opérer dans la conscience forte des fragilités de cette technologie, qui n'est pas directement soluble dans des pratiques intellectuelles soucieuses de l'intégrité académique et de notre détermination commune à conserver des critères de qualité décisifs dans tout acte de médiation des savoirs.

La communication aux élèves, aux apprenties et aux apprentis propose une série de recommandations touchant aux domaines suivants : la manière dont l'IA transforme le rapport à la création de contenus, le principe de délégation dans l'apprentissage des savoirs ainsi que les problématiques liées à l'acquisition de ceux-ci. Ce document étend la réflexion à la question des impacts de l'IA sur le corpus de compétences scolaires, sur les méthodes d'apprentissage et sur les modalités d'évaluation de productions réalisées hors de la classe.

Implications et recommandations liées aux usages de l'IA générative

1) L'IA transforme le rapport à la création des contenus : de nouvelles formes de médiations multimodales entrent ainsi en jeu avec le texte, l'image, la parole, le son, le code informatique. Elles se déploient rapidement chez nos élèves, nos apprenties et nos apprentis, de manière souvent souterraine.

- Recommandations liées à la communication aux élèves, apprenties et apprentis :
 - Sensibiliser les élèves aux différences entre un contenu généré par l'IA et un contenu traditionnel, en insistant sur le fait que les contenus proposés par l'IA ne sont pas forcément fiables ni contextualisés ; rappeler l'importance de ce contexte pour évaluer la pertinence de toute information ; insister sur la distinction entre une production de l'IA et une source identifiable et référencée, émanant de la pensée d'un auteur ou d'une autrice et tirée d'un contexte institutionnel identifiable.
 - Ne pas confondre l'usage de l'IA, qui extrait des données de différentes sources, avec celui d'un moteur de recherche conventionnel, indexant des pages et proposant des contenus référencés. Être par ailleurs attentif aux évolutions des moteurs de recherche, qui tendent de plus en plus à fournir des synthèses générées par l'IA, sans que les sources soient clairement identifiées et présentant des biais potentiels.
 - Rappeler que la construction d'un esprit critique est étroitement liée aux processus d'apprentissage. Cet esprit critique doit aussi s'appliquer aux productions de l'IA en les confrontant avec d'autres sources.
 - De manière générale, rendre attentif à la fascination exercée par la « magie » de la génération d'un objet (textuel, visuel, sonore) et à une tendance à accepter de manière automatique la proposition de l'IA comme ce qui était recherché ou voulu : ne pas se satisfaire du résultat obtenu sans se souvenir du résultat recherché.
- Recommandations en lien avec les pratiques enseignantes :
 - Explorer les postures et les méthodes permettant d'accompagner [l'évolution des pratiques liées à la génération de contenus](#).
 - Réfléchir aux nouvelles compétences spécifiques exigées par la gestion et l'édition des contenus générés par l'IA en vue de leur intégration pertinente dans les productions humaines.
 - Réfléchir aux meilleures manières de préparer nos élèves, nos apprentis et nos apprenties à un monde de l'information transformé par l'IA, en

réduisant les risques de biais et de manipulation, notamment en lien avec les [ateliers de compétences informationnelles](#) (ACI) en cours de déploiement dans le secondaire II.

2) L'IA rend possible des processus de délégation inédits qui soulèvent de nombreuses questions : quelles opérations intellectuelles ou artistiques est-il raisonnable de déléguer à la machine, sous quelles conditions, dans la conscience de quels risques et avec quels objectifs ? Comment préparer nos élèves, apprenties et apprentis à des mondes de l'emploi et de la recherche intégrant rapidement les fonctionnalités de l'IA ?

- Recommandations en lien avec la communication aux élèves, apprenties et apprentis :
 - Rappeler que le recours à l'IA affecte très différemment un utilisateur ou une utilisatrice experte et un utilisateur ou une utilisatrice en phase d'apprentissage.
 - Rappeler que la construction d'une expertise implique des efforts et une inscription dans un temps long qu'une délégation trop forte exclut.
 - Distinguer différents niveaux de délégation, en rappelant par exemple que la délégation à l'IA dans la construction d'un raisonnement complexe n'a pas les mêmes implications qu'un recours à l'IA en vue de corriger un texte.
 - Rappeler qu'en cas d'usage de l'IA toute production demande à être évaluée et retravaillée le cas échéant, selon des modalités qui devront être précisées et établies à moyen terme, en lien avec les différentes méthodologies disciplinaires.
 - Sensibiliser les élèves aux enjeux d'une délégation à l'IA tels que le rapport à la source, la propriété intellectuelle, le droit à l'image, l'intégrité académique, l'éthique ainsi que les risques de biais et d'erreurs.
 - Se préoccuper des éventuelles inégalités d'accès à l'IA.
 - Insister sur l'impératif de transparence en signalant tout usage de l'IA.
 - Rappeler que le plagiat ou l'utilisation non autorisée de l'IA seront sanctionnés comme un acte de fraude, selon l'article 28 du [Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B](#).
- Recommandations en lien avec les pratiques enseignantes :
 - Tenir compte du fait que le processus de délégation existe chez nos élèves, apprentis et apprenties.
 - Initier des espaces de réflexion et de discussion en classe.
 - Respecter les bonnes pratiques en termes de [sécurité et de confidentialité des données](#) en ne communiquant pas de données personnelles des élèves.
 - Respecter l'impératif de transparence en signalant tout usage de l'IA dans son enseignement.
 - Ne pas déléguer la rédaction d'examens à l'IA sans une relecture et une correction approfondie.
 - Ne pas déléguer la correction et l'évaluation de productions d'élèves à l'IA, avant de bénéficier de davantage de recul et d'expérimentation.

3) Quelle que soit sa portée dans les années à venir, l'IA va faire évoluer le corpus de compétences actuelles dans la plupart des disciplines. Comme le propose le philosophe du numérique Luciano Floridi, « nous devons nous demander si les solutions d'IA vont réellement *remplacer* les solutions précédentes (comme l'automobile l'a fait avec le chariot), les *diversifier* (comme la moto avec le vélo), ou les *compléter et les étendre* (comme la montre connectée numérique l'a fait avec la montre analogique » (Floridi, 2023).

Certaines compétences devront sans doute être d'autant plus travaillées à l'école qu'elles risquent d'être fragilisées par les nouveaux usages de l'IA (par exemple dans le domaine de l'écriture, de la lecture, de la synthèse et de l'analyse). D'autres seront amenées à évoluer, sans qu'on sache encore précisément dans quelle mesure et au nom de quels objectifs.

Selon l'appétence de chacune et de chacun pour les outils impliquant l'IA, la réflexion sur les compétences peut prendre différentes formes.

- Recommandations au corps enseignant :
 - Suivre l'évolution des outils impliquant l'IA et les pratiquer, de manière à en percevoir le champ d'applications et à en découvrir les usages, notamment en articulation avec la méthodologie de son champ disciplinaire ou de son champ de compétences.
 - Réfléchir aux meilleures manières de tenir compte des nouvelles possibilités apportées par l'IA dans les différents contextes d'apprentissages et de méthodologies disciplinaires.
 - Prendre conscience du fait que la plupart des compétences sont désormais impactées par l'omniprésence, visible ou non, de l'IA dans les différents outils numériques.

4) L'IA suscite l'apparition de nouvelles pratiques d'apprentissage, relevant par exemple du tutorat personnalisé (pour synthétiser ou reformuler un cours, préparer un examen, répondre à une question, pratiquer une langue). La pertinence de ces pratiques d'apprentissages est néanmoins limitée actuellement par certains aspects techniques structurels de l'IA. Ces nouvelles pratiques, scolaires et extra-scolaires, posent également la question de l'équité des chances dans l'accès à ces technologies en partie payantes.

- Recommandations au corps enseignant :
 - Comme il n'est pas possible de maîtriser et donc de garantir la production d'une IA, toute délégation à l'IA d'un processus d'apprentissage, même partielle, ne peut se faire sans accompagnement et validation.
 - Susciter des espaces de dialogue avec les élèves quant à leurs usages de l'IA dans leurs apprentissages, de manière à pouvoir les mettre en discussion et les encadrer au mieux.

- Réfléchir à l'intégration de nouvelles pratiques didactiques et pédagogiques impliquant l'IA.
- Favoriser les échanges, les retours d'expérience et toute forme de collaboration dans une perspective de mutualisation des pratiques.

5) Les modalités d'évaluation de productions réalisées hors de la classe sont traitées dans le cadre des différents règlements de filières. Il s'agit à ce sujet de gérer un risque qui peut prendre la forme du paradoxe suivant : voir la qualité apparente des productions de nos élèves augmenter du fait de l'IA, tout en constatant dans le même temps une baisse de leur compétence à réaliser de telles productions, du fait de la délégation à la machine.

- Recommandations au corps enseignant :
 - Expliciter systématiquement les règles d'usages de l'IA dans le cadre du travail demandé.
 - Réfléchir au cas par cas à la pertinence d'une évaluation sommative de tout travail effectué à domicile.
 - Identifier les compétences ne pouvant plus être évaluées du fait d'un recours possible à l'IA et envisager de modifier le champ de l'évaluation en conséquence.
 - Réfléchir de manière prospective à de nouveaux formats d'évaluation pertinents ; éventuellement, intégrer l'usage de l'IA dans les critères d'évaluation.

Conclusion

On le voit, l'IA va induire des mutations fortes de nos cadres cognitifs, de notre agentivité, de notre organisation scolaire : les enjeux dans le rapport au savoir, au niveau de sa construction, de sa diffusion et de sa réception sont profonds. Ils impliquent potentiellement de forts déplacements dans les pratiques intellectuelles, professionnelles et sociétales. Au vu des impacts de l'IA, qu'on les regrette ou qu'on les souhaite, [apprendre à bien connaître l'outil](#) pour maîtriser son potentiel et évaluer en permanence ses risques est une nécessité pour former nos élèves, apprenties et apprentis à des usages vertueux, efficaces et pertinents de l'IA ; et ce tout en continuant à susciter l'adhésion des élèves à l'exercice des compétences proposées en classe.

La question de l'introduction et du contrôle de nouveaux outils dans la sphère scolaire est ancienne. Comme le rappellent Joël Boissière et Eric Bruillard dans *L'école digitale. Une éducation à construire et à vivre* :

Tout changement d'instrumentation a des effets contrastés : cela simplifie des tâches habituelles, voire même les rend sans objet quand la technologie peut les effectuer parfaitement (ce qui est rarement le cas), mais, même si elle les effectue imparfaitement, cela ouvre de nouveaux possibles, et permet d'aborder des exercices plus complexes. D'un côté, la technologie enlève des occasions d'apprendre et, d'un autre côté, elle

offre de nouvelles situations pour apprendre. Comment dès lors lui donner sa juste place à l'école ? Très souvent, il s'agit de déterminer ce que l'on gagne et ce que l'on perd en adoptant une nouvelle technologie : c'est la question de la valeur ajoutée ou de la plus-value (temps, efficacité, efforts). (Boissière, Bruillard, 2021)

Quelle est la valeur ajoutée de l'IA dans la sphère scolaire ? Que gagne-t-on et que perd-on à l'utiliser ? Que vient-elle transformer et interroger ? Quels déplacements organisationnels, méthodologiques, pédagogiques et didactiques implique-t-elle ? Et de manière plus générale, quels impacts ces déplacements ont-ils sur les instances traditionnelles de légitimation du savoir, au rang desquelles, l'école ? Ces [questions complexes](#) surgissent à un moment où nos relations traditionnelles à l'écriture, à la lecture, aux documents et aux images sont profondément remises en question. Est-ce un tournant ou un nouveau carrefour, une rupture ou une continuité ? Ensemble, nous répondrons à ces défis en convoquant notre intelligence collective, la réflexivité et l'échange, dans le respect de nos héritages intellectuels.